



# LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 6 mars 2026

**Date de convocation du Conseil municipal → le 27 février 2026**

**Date d'affichage de la convocation → le 27 février 2026**

## **Nombre de Conseillers Municipaux**

<i>Effectif légal</i>	19
<i>en exercice</i>	14
<i>présents</i>	12
<i>votants</i>	13

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Evelyne TANTOT, 4<sup>e</sup> Adjointe.

**Présents** : Monsieur Etienne BARBIER, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Madame Chantal GARCIA, Madame Ana GONCALVES, Madame Amélie LEFRANC, Madame Catherine PERET, Monsieur Christophe POTET, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine SPECKLIN, Madame Evelyne TANTÔT, Madame Annie WILLE.

## **Absent avec pouvoir :**

<b>Nom du mandant</b>	<b>Nom du mandataire</b>
Madame Laetitia PAIRE	Monsieur Patrick COLLET

**Absent** : Monsieur Rémi VERBUCHAIN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET

**Madame Evelyne TANTOT a été élue Présidente de la séance à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents.**

## **Budget communal : Approbation du compte financier unique – Exercice 2025**

*Délibération n° 05-2026*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Evelyne TANTOT, 4<sup>e</sup> Adjointe, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Christophe POTET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer comme suit :

### **BUDGET COMMUNAL**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses :	909 282,78 €
Recettes :	1 085 286,62 €

-----  
**Excédent de clôture (R-D) : 176 003,84 €**

### Section d'investissement

Dépenses : 253 253,84 €  
Recettes : 228 252,33 €

-----  
Déficit de clôture (R-D) : - 25 001,51 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité des membres présents au moment du vote.

#### **Budget communal : Affectation du résultat de l'exercice 2025**

*Délibération n° 06-2026*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et une abstention, décide d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » la somme de	148 543,55 €
2°) Report du résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement (ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »)	334 350,88 €

#### **Budget communal : Admission en non-valeur**

*Délibération n° 07-2026*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 30,00 euros (trente euros), ces créances étant inscrites au compte budgétaire,
- précise que ces créances sont inscrites au compte budgétaire 6541.